



« Et vivre, c'est ne pas se résigner » (A. Camus)

CAP locales C, B et A 12 décembre 2016 :

Déclaration liminaire **F.O.-DGFIP76**

Madame la Présidente,

Vous réunissez les représentants des CAP locales des cadres C, B et A pour statuer sur les mouvements suivants :

- Affectations au 1^{er} janvier 2017 d'agents C, B et A suite à restructuration du réseau.
- Affectations au 1^{er} mars 2017 d'agents C, B et A actuellement en poste au CSP.
- Mutations cadres C au 1^{er} mars 2017.

Affectations suite aux restructurations :

Nous rappelons que **F.O.-DGFIP** est contre les restructurations. D'autant que les collègues n'ont pas demandé à partir des postes où ils étaient !

Le syndicat national **F.O.-DGFIP** a demandé au Directeur Général à maintes reprises un arrêt des restructurations et fermetures de postes et services.

En matière de réponse, nous n'en finissons plus d'assister à une accélération et à un empilement de réformes en tout genre, pas toujours conduites avec le niveau de préparation normalement attendu dans une administration comme la nôtre.

Mutations :

Pour **la Seine Maritime**, nous le verrons lors du CTL emplois du 15 décembre prochain, les **suppressions d'emplois** sont à nouveau supportées, pour l'essentiel, par la **catégorie C** et impactent autant les conditions de travail et l'exercice des missions que les droits de l'agent. Malgré le mouvement complémentaire du cadre C, qui est très loin d'être à la hauteur de nos besoins locaux, nombre de postes demeurent vacants et le département reste globalement déficitaire.

F.O.-DGFIP a condamné le refus de l'administration à appeler l'ensemble de la liste complémentaire alors que la situation de l'emploi est catastrophique et que l'on constate 2 614 vacances d'emplois sur la seule catégorie C.

Pour **F.O.-DGFIP**, l'administration se montre cette année encore incapable de calibrer le volume des recrutements à hauteur des besoins des services.

Cela rend encore plus inacceptable le fait que la Direction Générale « bloque » des départs et ne donne pas satisfaction aux agents qui faisaient des demandes de mutation sur des postes vacants.

F.O.-DGFIP condamne cette gestion de la « pénurie » qui se fait totalement au détriment des agents.

Comment vont fonctionner les services dans ces conditions de sous-effectifs permanents ? Cette politique prépare et acte l'abandon de missions complètes.

La Direction Générale montre une fois de plus son mépris envers les personnels qui subissent au quotidien les conséquences de ses choix : stress, souffrance au travail et difficultés croissantes à accomplir les missions dans ce contexte.

De plus, **F.O.-DGFIP dénonce** le passage en force du Directeur Général qui, l'an dernier, a décidé :

- de supprimer le mouvement complémentaire pour les catégories A et B à partir de mars 2017.
- d'obliger les agents de catégorie C à rester 3 ans minimum dans leur résidence de 1^{ère} affectation.
- d'obliger les agents de catégorie B à exercer pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés.
- de multiplier le nombre de personnels ALD.
- de réorganiser des RAN inadaptées à notre réseau.

F.O.-DGFIP76 dénonce également :

le fait que les agents du département ne puissent participer au mouvement interne local, demande formulée chaque année et qui aurait l'avantage de donner satisfaction à quelques collègues dont la situation n'a pu être solutionnée en juillet pour le mouvement de septembre et aurait pu l'être pour mars 2017 !!

F.O.- DGFIP revendique :

- **deux véritables mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste,**
- **le classement des demandes à l'ancienneté du fait générateur,**
- **le maintien au département de tous les promus de C en B,**

Enfin, **F.O.-DGFIP exige** que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent !